

Ceci est de la libre expression, n'hésitez pas à dire stop ou encore !

Jean-Jacques Rey

site Internet : [www.jj-pat-rey.com](http://www.jj-pat-rey.com)

---

Bonjour,

J'ai le plaisir de vous annoncer la mise en service, depuis le 20 août dernier, d'une nouvelle version de mon site :

## Les feux de la Mer

oooooooooooooooooooooooooooo

Pour voir cela, allez à : <http://www.jj-pat-rey.com/>

La première version, toujours active, est maintenant pourvue d'un lien à destination

de ce nouveau site qui, seul, sera actualisé à l'avenir.

En espérant que vous apprécierez mon travail, je vous souhaite bien des choses et pour le meilleur ;-)

Bien amicalement à tous, Jean-Jacques,

---

Certains ont voulu se faire plaindre et sont parvenus à leurs fins : maintenant la responsabilité des Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) n'est plus trop engagée aux yeux des pouvoirs publics, en France ; ce qui leur fera des économies...

Cependant, on ne peut pas dire qu'ils renvoient l'ascenseur aux internautes civilisés : ils confondent allègrement libre expression et prospection commerciale, sous la pression de certains lobbies (il y en a qui ont peur de perdre leur boulot, et qui sont prêts à tout pour conserver leurs privilèges). Les FAI continuent de la sorte, à s'attribuer le beau rôle de Ponce Pilate !

J'ai lu leur "Netiquette" : <http://netiquette.afa-france.com/>

Non seulement elle date un peu, vu les nouvelles performances du matériel informatique et les temps de connexion illimités, mais c'est un abécédaire pour troufions et un farci d'hypocrisie, qui n'ont aucune force de loi et remettent en cause des droits naturels de l'Homme ! (confer la "Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen" du 26 août 1789 auquel se réfère dans son préambule, la Constitution de 1958 : dite de la cinquième république [française],

actuellement en vigueur ; voir également les textes fondamentaux, signés par la République Française, que sont la "Déclaration universelle des droits de l'Homme" du 10 décembre 1948 et la Convention européenne des droits de l'Homme, signée à Rome le 4 novembre 1950 par les états membres du Conseil de l'Europe.

Sans rentrer dans les détails, ce n'est pas n'importe quel technocrate qui, du jour au lendemain, peut édicter des règlements ou ne serait-ce que des chartes de bonne conduite, contraires à la liberté de parole, d'opinion, de conscience, etc. ; quels que soient la forme, le lieu et le support ( ce que tout homme politique, avocat ou journaliste, entre autres, doit savoir...)

Je n'ai d'ailleurs pas relevé (formellement) ce genre de confusion entre libre expression et prospection commerciale dans la fameuse loi 2004 - 575 du 21 juin 2004 appelée "Confiance dans l'économie numérique" :

<http://www.foruminternet.org/documents/lois/lire.phtml?id=733#top>

notamment au titre II, "Du commerce électronique ; chapitre II, "La publicité par voie électronique" ; article 22.

Normal ! Sinon la loi serait anticonstitutionnelle et donc, irrecevable !

En ce qui concerne les messages électroniques, porteurs de libres expressions respectant les lois et les bons usages, dûment authentifiés et proposant une fin de recevoir à effet immédiat, la Commission Nationale d'Informatique et des Libertés (CNIL) adopte aussi une attitude mesurée. Rappelons qu'un carnet d'adresses électronique, personnel, n'est pas assimilé à un traitement automatisé d'informations nominatives.

Il n'en reste pas moins qu'il y a une volonté, à peine déguisée, de limiter la correspondance par messageries électroniques. Qu'on cesse donc de nous faire prendre des vessies pour des lanternes, et de sous-estimer le libre arbitre à chacun ou alors, il faut avouer que ces échanges sur Internet, dérangent des intérêts qui n'ont rien à voir avec la philanthropie !

Je vous copie le message qui suit, envoyé début juillet par mes soins à un FAI, qui complète mon point de vue sur la question. C'est certainement plus facile d'ennuyer les usagers moyens et les braves citoyens, que de s'occuper des vrais indéliçats et des crapules sur le Net !

.....

Bonjour,

J'ai lu ce week-end, sur votre portail, le dossier en plusieurs volets sur la SPAM, et quelques "détails", dans ces pages, ne m'ont pas plu. On ne peut assimiler de la libre-expression à de la Spam : c'est une interprétation tendancieuse au service d'intérêts dominants, et non républicains !

Je tiens d'abord à faire cette remarque :

Aucune loi, même organique, ne peut aller contre la constitution et les droits de l'Homme. Votre service juridique comme le personnel politique, n'est pas sensé l'ignorer ; en tout cas, je connais quelques citoyens dont moi-même, qui se feront un plaisir d'aller en justice pour le faire rappeler si nécessaire.

Avant de vouloir faire peur aux gens et de faire du profit sur ces peurs ; afin de contrôler in fine l'opinion publique ; il s'agirait de ne pas bafouer des textes fondamentaux de notre civilisation.

Ensuite pour développer un peu plus mon point de vue, je vous copie cette partie d'un message, adressé récemment à une amie internautes :

"

As-tu remarqué qu'une véritable guerre est déclaré au spamming (le matraquage de l'opinion commence : c'est la nouvelle guerre du golfe !) et qu'en fait, c'est toute les communications "non autorisées" qui sont visées, sous le prétexte de pratiques abusives (et certainement commanditées, en partie du moins, par des services secrets, ex : C.I.A) ? Comme si on devait solliciter le droit de parler aux gens dans la rue ou ailleurs ! Quelqu'un qui te propose un tract, tu as le droit de le prendre ou de le refuser ; mais lui, il a quand même le droit de te le proposer et de militer pour ses idées ! Ou alors, nous ne sommes plus dans une société démocratique ; et c'est ce qui se passe en ce moment : une véritable remise en cause d'un droit de l'Homme fondamental : la liberté d'expression !

Comme je l'évoquais dans mon dernier message : "Internet, tribune libre", il y a des gens de pouvoir (et ils sont nombreux : pas seulement des conservateurs et du personnel politique !) qui comprennent le potentiel de remise en cause de leur domination, que recèle Internet, et, qui veulent le cantonner à un rôle de gadget éducatif et économique !

J'ai l'impression que nous allons avoir du pain sur la planche pour contenir les desseins de ces ordures, mais nul n'a jamais pu durablement endiguer l'évolution des mentalités ; même si le décalage est souvent grand avec le progrès technologique.

"

Alors, Loi sur l'Économie Numérique ou pas, je dis à certains qu'ils fassent bien attention à ce qu'ils font... Il y a là-dessous, un véritable enjeu de société qui dépasse largement les intérêts commerciaux et les querelles du pouvoir.

Vous souhaitant bonne réception, mes cordiales salutations,

,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,

---

Ceci est de la libre expression, n'hésitez pas à dire stop ou encore !

Jean-Jacques Rey

site Internet : [www.jj-pat-rey.com](http://www.jj-pat-rey.com)